

GOUVERNER LES ILLÉGALISMES SOCIAUX ÉTUDE SOCIOLOGIQUE DE LA CONDITION SOCIALE DES DÉTENUS À OUAGADOUGOU (BURKINA FASO)

Gabin KORBÉOGO

Enseignant-chercheur au département de Sociologie
Université de Ouagadougou
03 BP 7021 Ouagadougou 03 (Burkina Faso)
kgabin1@hotmail.com

RESUME

Cet article traite de la condition sociale des détenus de la maison d'arrêt et de correction de Ouagadougou (MACO) au Burkina Faso, des rapports sociaux qu'ils entretiennent entre eux comme avec l'administration pénitentiaire. Il montre que la croissance de la densité de la population carcérale est révélatrice de la différence entre les individus déviants et les impératifs moraux dominants comme de la tentation pénale de l'État face aux inégalités sociales. Aussi, au lieu d'être vue comme un lieu de redressement social des individus hors-la-loi, la prison est perçue par ses pensionnaires comme une institution totalitaire qui déshumanise leur existence et recycle la déviance sociale. À partir de cette étude de cas, cet article explore l'ordonnancement social différencié des détenus ainsi que les stratégies que les détenus marginalisés utilisent pour supporter la rigoureuse discipline carcérale.

Mots-clés: institution pénitentiaire, ordonnancement social, détenus, condition sociale, Burkina Faso.

ABSTRACT

This article analyses the social situation of prisoners of the Maison d'arrêt et de correction de Ouagadougou (MACO) in Burkina Faso, the social relationships among themselves as well as their relationships with the prison administration. It highlights that increasing number in prison populations reveals the gap between deviant individuals and the prevailing moral imperatives such as the penal temptation of the State faced with its inability to address social inequalities. Also, instead of being regarded as a space of social recovery for deviant people, prison is perceived by its residents as a totalitarian institution that dehumanises their life and recycles social deviance. Based on this case study, this article explores the differentiated social policing of detainees and strategies used by marginalised prisoners to support the rigorous penal discipline.

Key words: penal institution, social ordering, prisoners, social situation, Burkina Faso.

INTRODUCTION

Il existe peu de travaux scientifiques sur la condition sociale des prisonniers au Burkina Faso. Le faible niveau de la connaissance sur le sujet contribue à renforcer la stigmatisation sociale du prisonnier et le caractère hermétique et totalitaire de la prison. Avec des grands murs coiffés de barbelés et un imposant portail, la MACO symbolise effectivement l'image d'une forteresse pénitentiaire. Héritage politique de la colonisation, elle est une instance achevée de la « dictature » de la loi. Sa naissance inaugure une nouvelle ère d'ordonnement social des « illégalismes » (Foucault, 1975) à travers des technologies punitives modernes ; les corps des détenus en sont les supports matériels et politiques. C'est ce processus politique de discipline et de contrôle des corps des détenus que Foucault appelle le biopouvoir. Cependant, le gouvernement politique des délits ou des illégalismes sociaux impose la reconnaissance d'un code dominant de normes par l'ensemble des justiciables à l'intérieur d'une configuration sociopolitique spécifique.

Dans le cadre de cette étude, la prison est un lieu privilégié d'observation des processus de normalisation des pratiques sociales comme des rapports de sens et de pouvoir qui relient les différentes catégories d'acteurs. Il convient alors d'ausculter le déroulement des dispositifs punitifs pénitentiaires comme les codes politiques qui s'y accolent. Dans cette perspective, les supplices corporels objectivent des rituels d'imposition et de légitimation des normes dominantes, notamment vis-à-vis de ceux qui les contrarient. Cette dénégation populaire de l'ordre dominant ne doit pas être perçue comme « hérétique » ou « pathologique ». Au contraire, il faut l'analyser comme l'expression légitime d'une altérité juridique ou d'un corpus d'impératifs moraux concurrents (Becker, 1985 ; Hobsbawm, 2008)¹.

Cette recherche s'articule autour des questions de recherche suivantes : Quelle est la condition sociale des détenus de la MACO ? Quels sont les enjeux et les rapports de pouvoir entre les prisonniers d'une part, et entre les prisonniers et l'administration pénitentiaire, d'autre part ? Quel est le contenu des technologies punitives utilisées dans l'espace pénitentiaire ? Quelles sont les stratégies d'adaptation qu'utilisent les détenus pour mieux supporter leurs peines ?

1 Ils soulignent qu'on ne peut pas comprendre comment et pourquoi des membres d'une catégorie sociale deviennent des déviants sans questionner l'évolution de leurs conditions d'existence comme les rapports sociaux qu'ils entretiennent avec les membres des autres catégories sociales.

MÉTHODOLOGIE

La méthode adoptée dans cet article est de type qualitatif. Les données empiriques ont été collectées dans le cadre d'un travail universitaire réalisé en 2003. Pour l'écriture de ce texte, j'ai procédé en 2013 à une recherche complémentaire pour actualiser les données. La recherche empirique a été conduite à l'aide de trois techniques d'enquête: l'entretien semi-directif, l'observation directe, et le dépouillement archivistique. Avant le début de l'enquête, j'ai adressé une demande d'autorisation de recherche au président du tribunal de grande instance de Ouagadougou puis au régisseur de la MACO. Après l'obtention d'avis favorables, j'ai eu un entretien préliminaire avec le régisseur de la prison pour avoir accès aux informations relatives au profil des détenus. Sur cette base, j'ai établi une liste de personnes à enquêter suivant les caractéristiques sociales suivantes : le sexe, l'âge, la religion, la durée et le motif de la détention, le statut carcéral (porte-plats, chef de dortoir, etc.), et le nombre de condamnation. L'administration pénitentiaire s'est ensuite chargée de choisir les détenus répondant aux critères définis. Cette procédure a probablement occasionné des biais, mais conformément aux contributions je n'avais pas une autre alternative pour le choix des personnes à enquêter.

Tous les entretiens avec les détenus et les responsables administratifs ont été menés au sein de la MACO dans un endroit éloigné des regards et des oreilles indiscrets. En plus des acteurs de l'institution pénitentiaire, des entretiens ont été menés avec des anciens détenus et des proches de détenus. L'observation directe s'est faite au cours de plusieurs scènes pénitentiaires: l'exécution des corvées par les détenus, le partage du repas, les cultes religieux, les visites des proches des détenus et les activités socioculturelles comme les matchs de football. En outre, j'ai consulté des archives administratives relatives aux statistiques et au profil social de la population carcérale. Sur la base de l'approche compréhensive, les données qualitatives ont été analysées suivant la technique de l'analyse de contenu.

LA MACO: UN PANOPTIQUE DES ÉCARTS

Un espace surpeuplé

Créée en 1961, la MACO est l'une des plus anciennes et la plus grande institution carcérale du Burkina Faso. Avec une capacité d'accueil initiale de 500 places, elle comptait 1000 détenus en 2002. En 2010, une extension

de 70 places supplémentaires a permis de porter la capacité d'accueil à 570 places. Cette initiative n'a pourtant pas résolu l'épineuse question de la surpopulation. Selon des statistiques judiciaires annuelles, on y a recensé au 31 décembre 2011, 1536 détenus pour 570 places soit un taux d'occupation de 269,5% (Burkina Faso, 2012 b: 59). Suivant le profil sociodémographique, cette population carcérale était composée de 97,3% d'hommes contre 2,7% de femmes, avec un âge moyen de 31,1 ans.

Plusieurs raisons expliquent la densité carcérale à la MACO. Selon le régisseur, elle est due à la lenteur relative dans le traitement des plaintes par les juridictions: « *On amène beaucoup de détenus ici mais compte tenu de la disponibilité au niveau du palais de justice pour les jugements, ça augmente le nombre de détenus. Plus les gens durent ici plus le nombre de détenus ne fait qu'augmenter quoi!*(entretien avec le régisseur, août 2003) ». Des statistiques judiciaires de 2011 confirment ce témoignage. Sur un effectif de 5039 détenus dans l'ensemble des établissements pénitentiaires du Burkina Faso, on comptait 1880 en attente de jugement et 1096 inculpés (en instruction) (Burkina Faso, 2012 a : 159). À l'évidence, le surpeuplement engendre des problèmes comme la sous-alimentation, la promiscuité socio-spatiale, et les conflits sociaux.

Un espace discriminatoire

L'analyse de l'organisation spatiale et sociale de la MACO révèle qu'elle est un espace marqué par des discriminations. Du point de vue spatial, la MACO comporte quatre « quartiers » : le quartier des femmes, le quartier des mineurs (moins de 18 ans), quartier d'amendement communément appelé le QA (abréviation de quartier d'amendement ou quartier « des gens qui se comportent bien » surnommé le *kuiya*, et le quartier des « hommes adultes ». Ces derniers occupent le plus grand bâtiment, communément appelé le « bateau » qui compte trois étages. Les condamnés à des lourdes peines – à l'image du plus ancien prisonnier en 2003 qui avait déjà purgé sept ans de détention – sont placés au troisième étage, réservé aux détenus jugés « dangereux ». En dehors de ces cas, la majorité des détenus est logée indistinctement de la nature de l'infraction.

La configuration sociale des deux premiers quartiers (mineurs et femmes) et leur isolement relatif par rapport aux deux autres répondrait à un objectif fonctionnel et social: mettre leurs occupants à l'abri des violences et de la « contagion morale » des « dangereux détenus ». En ce qui concerne les femmes détenues, leur mise à l'écart permet, selon l'administration pénitentiaire, de contenir les ten-

tations et les pratiques sexuelles que pourrait susciter la proximité des hommes. Si l'isolement spatial des mineurs et des femmes est stratégiquement motivé, on pourrait par contre se demander pourquoi il existe une discrimination dans la distribution spatiale des hommes adultes. Le régisseur explique :

Bon, parlant des gens qui se comportent bien, euh, généralement, bon, ce sont des fonctionnaires bien reconnus qui se retrouvent là-bas, des opérateurs économiques bien reconnus. Ils se sont bien comportés, donc nous savons très bien qu'ils n'ont pas de problèmes. Donc, ils ont des références assez sérieuses, donc, nous les mettons là-bas (entretien avec le régisseur, août 2003).

L'allusion faite aux « références » comme qualités électives dans l'accès au quartier d'amendement (avec les commodités qu'il comporte) révèle des disparités dans l'ordonnement social des prisonniers. Sur la base d'une expérience carcérale de 1996, un ancien détenu, ex-comptable dans une société d'État, témoigne :

J'ai été emprisonné pour un détournement d'argent. J'étais dans le compartiment des fonctionnaires. On ne nous envoie pas dans le bateau parce que comme on n'est pas habitué on peut tomber malade. Et même là, au début je ne mangeais pas, le cadre fait peur surtout au début. Chaque détenu est traité suivant sa catégorie (entretien avec MO., août 2003).

Si au *kuiya* QA (quartier d'amendement ou des gens favorisés), les commodités (salle compartimentée à l'aide de rideaux, accès à la télévision, à la radio, à la lecture, etc.) et la relative liberté de mouvement rendent la peine plus supportable pour ses pensionnaires, il n'en est pas de même pour les autres catégories de détenus. Une femme détenue décrit l'ambiance dans leur « quartier » : « *Bon, on a deux chambres. Ça dépend. Si des nouvelles détenues viennent seulement on s'entasse. Actuellement, on est dix. De fois on peut atteindre jusqu'à vingt, ou plus de vingt femmes* (entretien avec Y S, détenue, août 2003) ».

Le rapport 2012 sur les droits humains au Burkina Faso du Mouvement burkinabè des droits de l'homme et des peuples (MBDHP) a aussi révélé la précarité des conditions de détention à la MACO. Il y ressort que la situation carcérale est caractérisée par la promiscuité (6 et 12 détenus dans des cellules de 10 m²), le manque d'hygiène, la sous-alimentation, les atteintes à l'honneur et à la dignité des pensionnaires, la maladie, et la mort.

L'« entassement » des corps et la promiscuité sociale dans les « quartiers populaires » (quartiers des femmes, des mineurs et le « bateau ») occasionnent la confrontation de systèmes de valeurs morales: « *Il y a beaucoup de personnes, des gens des provinces, de la ville, vous vous croisez, ce n'est pas le même moral. Tu sais où il y a une femme, deux femmes jusqu'à ce tas-là, c'est les problèmes seulement. Il n'y a pas d'entente, c'est les vols. Tu poses ton argent on vole* (entretien avec T F, détenue, août 2003). En outre, il existe une compétition entre détenus pour le contrôle de l'autorité au sein des quartiers. Le « bateau » représente particulièrement le théâtre de cette concurrence politique dont les vainqueurs accèdent au sommet de la hiérarchie et aux privilèges corrélatifs à leur rang.

Une arène sociopolitique

Selon Swartz (1969), le concept d'« arène »² est opératoire pour l'analyse des relations interpersonnelles ou intergroupales pour l'accès au pouvoir et aux ressources à l'intérieur d'un espace social donné. Dans le cadre de cette recherche, le concept d'arène illustre également les luttes sociopolitiques entre les détenus de la MACO. Au sein de la prison, il existe un répertoire d'expressions empruntées à la toponymie pour désigner les individus suivant leur position dans la hiérarchie interne. À titre illustratif, les anciens détenus sont appelés les « autochtones » et les nouveaux entrants sont les « allogènes ». Il arrive cependant que de nouveaux détenus accèdent au statut d'autochtone s'ils parviennent à sortir victorieux des combats internes qui symbolisent des rituels de compétition politique entre prisonniers. Des enquêtés relatent le déroulement de ces luttes pour l'hégémonie au sein de la prison.

Il y a des responsables au niveau des maisons d'arrêt qu'on appelle chefs de cour. Ce sont des prisonniers aussi, mais ils se sont imposés à tous les autres par la force des choses. Quand vous rentrez on vous rase la tête, si vous avez de l'argent on vous fouille et c'est le chef de cour qui récupère ça et puis on vous laisse les mains nues. Le lendemain matin vous avez une somme à payer si vous ne voulez pas, par exemple, comme les gens déféquez à l'intérieur dans le bâtiment, vous devez ramasser les déchets à l'aide des mains pour aller les jeter dans les WC externes. Moi, personnellement, j'ai dû payer 3000 francs CFA pour ne pas ramasser les déchets là. Si vous refusez, il y a des corvées [...] En cas de bruit, de bagarres, c'est lui qui est chargé

2 « En plus des acteurs qui le peuplent, l'arène contient également le répertoire de valeurs, de significations, de ressources que ces acteurs possèdent, ensemble avec les relations entre eux et avec les membres du champ (Swartz, 1969: 9) [traduit par moi-même] »

d'imposer l'ordre et la sécurité à l'intérieur de la prison. Les responsables de la sécurité [pénitentiaire] n'ont pas le droit de rentrer à l'intérieur du bateau parce qu'ils peuvent être victimes d'agression de tout genre (entretien avec M.O., détenu, août 2003).

Officiellement, le chef de cour est désigné par les prisonniers eux-mêmes et joue le rôle d'interface entre la population carcérale et l'administration pénitentiaire. Mais dans la réalité, c'est le détenu qui s'impose au terme de rudes affrontements physiques qui est reconnu chef. Dès lors, ses prescriptions font figure de loi dans le « bateau ». Aussi, son mode de désignation et l'étendue de son pouvoir débordent les limites du cadre normatif officiel.

Les chefs de cour sont des gens qui ont dû, en tout cas, poser des actes ignobles, donc ils s'imposent par leur criminalité. On les choisit parmi les gens suffisamment calmes, ce sont des G.S.P [Gardes de sécurité pénitentiaire] qui le font. Ou bien, il peut arriver qu'une bagarre se déclenche à l'intérieur et que quelqu'un refuse de suivre les ordres du chef ; si ce rebelle arrive à vaincre le chef il devient le nouveau chef (entretien avec Z M, détenu, août 2003).

L'exaltation de la violence au sein de la MACO est corrélative à l'accroissement de la population carcérale comme à la diversification du profil social et pénal des détenus. La nature des infractions des condamnés sont entre autres : les « vols simples », l'escroquerie, les homicides volontaires et involontaires, les crimes et délits contre les particuliers ou contre les biens, la détention illégale d'armes et de munitions, etc. Pour gouverner la violence au sein de la MACO, l'administration pénitentiaire – avec l'aide de l'État et des partenaires techniques et financiers (exemple des structures caritatives religieuses, organisations non gouvernementales œuvrant dans le domaine) – a amélioré l'alimentation et proposé des activités socioculturelles et des ateliers d'apprentissage professionnel aux pensionnaires.

La ration alimentaire journalière, c'est une grosse louche de tô ou de riz, de fois de haricot par prisonnier. Mais depuis quelque temps avec l'aide de l'État et des partenaires ça s'est beaucoup amélioré. La violence a diminué. Avant, quand il y avait trop de jeunes surtout voleurs qui viennent de la ville là nous le ressentons. Il y a beaucoup de violence à l'intérieur (entretien avec le régisseur, août 2003).

Il y a assez à manger maintenant. La nourriture suffit maintenant. Sinon avant, il y avait trop de violence, les chefs dépouillaient les plus faibles et s'enrichissaient. Il y en a même qui ont pu réunir 500 000 francs CFA et plus et qui ont acheté des mobylettes à leur sortie de prison (entretien avec M S T, détenu récidiviste, août 2003).

L'amélioration du service alimentaire et la fréquentation des espaces de sociabilité ont contribué à pacifier la vie à l'intérieur de la prison. Cette baisse relative du niveau de la violence a permis une démocratisation relative de l'espace politique carcéral. Ainsi, les détenus s'exercent parfois au vote de leur représentant. Cette pacification relative autorise également un meilleur contrôle du jeu politique pénitentiaire par l'administration.

C'est plus comme avant, maintenant ce sont les prisonniers qui font les votes. Mais lui [l'actuel chef de cour], c'est un chef G.S.P, un surveillant chef en gros qui l'a nommé ce jour-là. Le frère du chef de cour qui est gendarme est venu le confier à un surveillant chef, lui dire de s'occuper de lui. Je peux dire que c'est à cause des relations qu'il a été choisi (entretien avec M S R., détenu récidiviste, août 2003).

Par ailleurs, l'intégration dans l'espace pénitentiaire est souvent facilitée lorsque le nouveau détenu y retrouve des proches parmi ses pairs ou le personnel administratif. D'autres facteurs sociaux comme l'ancienneté, la « bonne conduite » et les relations stratégiques que le détenu tisse avec le personnel pénitentiaire peuvent favoriser l'allègement de la peine en termes de mise en liberté provisoire ou de relaxation par le biais de la grâce présidentielle. Selon l'administration, l'atténuation des peines est conditionnée par une demande expresse faite par le détenu, et sous réserve d'une caution financière. Ensuite, la direction pénitentiaire statue sur la demande et émet un avis.

On ne comprend rien, ils disent qu'on peut payer la semi-liberté mais moi j'ai fait plusieurs demandes qui n'ont rien donné. Par contre il y a un certain M.T qui a détourné au moins 180 millions, mais il n'a même pas fait, il n'a même pas duré un peu, or qu'on l'a condamné à un an de prison ferme. Présélement il est parti il a payé la semi-liberté (entretien avec M S R., détenu, août 2003).

C'est surtout les chefs de cour qui bénéficient des grâces. J'ai connu un qui avait fait plusieurs fois la prison. On le condamne pour cinq ans, après on le gracie il revient. On le condamne pour dix ans après on le gracie il revient (entretien avec M.O., détenu août 2003).

Le traitement inégalitaire des détenus montre qu'il y a une corrélation entre leur condition socioéconomique et leur condition carcérale. Cette situation rappelle ce que Haynes a dit : « *L'existence d'une hiérarchie sociale apparaît au début de la période d'engagement. La population carcérale est divisée en cliques et en groupes. Chaque homme est classé et acquiert un statut en fonction de sa réaction à la situation au sein de la prison (Haynes 1949: 436) [traduit par moi-même]* ».

LE CONTRÔLE DES CORPS COMME SOURCE DE POUVOIR

L'application des supplices corporels a une fonction spécifique : réduire les illégalismes à travers le redressement des corps des détenus. Pratiquement, la domestication des marginaux se traduit par le nombre relativement important de détentions dues à des infractions relativement « bénignes » ou des détentions au-delà de la période préventive (les prévenus socialement défavorisés sont surtout concernés par les effets des dysfonctionnements judiciaires). Un responsable de l'administration pénitentiaire confie : « *il y a des détenus qui ne valent pas la peine d'être en prison et puis certaines personnes attendent longtemps en prison avant d'être jugées* ». La lenteur dans le traitement des dossiers judiciaires a été récemment révélée dans l'annuaire statistique 2011 du ministère de la justice. Ainsi, au 31 décembre 2011, 610 prévenus de la MACO étaient en attente de leur jugement (Burkina Faso, 2012 a : 160).

La sévérité des dispositifs punitifs symbolise le monopole de la violence « légitime » par l'institution pénitentiaire. L'ordonnancement alimentaire, sexuel, et physique des détenus rentre dans ce dispositif pénologique.

Si tu manges ça, tu ne peux rien faire, tu es complètement faible. C'est ceux qui gagnent mieux à manger qui font la bagarre. Ce sont des maux de ventre et autre. C'est la malnutrition seulement. Ça oblige certains à faire du n'importe quoi. Les nouveaux ou les enfants se promènent pour demander à manger, et les chefs ou ceux qui ont les moyens leur donnent et ils ont des rapports sexuels. Ils deviennent leurs femmes ; des homosexuels quoi ! (entretien avec L T, détenu, août 2003).

La justice c'est toujours la justice. Ici, c'est vrai qu'il y a des lois mais c'est trop contraignant. Tu t'arrêtes avec quelqu'un, c'est interdit. Le sexe ce n'est pas qu'on tient ça dans la main. Mais moins de quelque pas seulement il faut crier sur toi, des manœuvres quelques fois. Ils aiment surtout mettre la honte ici. Si tu as fait quelque chose, par exemple, aujourd'hui tu as fait quelque chose, on peut te mettre à genoux de là-bas, tu marches à genoux comme ça jusqu'ici [100mètres à peu près], on te bat correctement. Si tu restes dans ton coin on ne te cherche pas à vrai dire à la M.A.C.O. Si tu pars chercher, on te met la honte sans avoir pitié de toi que tu sois femme ou pas (entretien avec T F, détenue, août 2003).

En outre, le règlement interdit à un détenu de partager sa ration alimentaire comme il prévoit que la possession de plus de 2 500 francs CFA par un détenu constitue une faute disciplinaire de troisième degré. L'argent des détenus est géré l'administration qui en autorise l'usage sur la base d'une demande motivée.

Sur le plan des relations entre les hommes et les femmes, l'article 18 du règlement intérieur qualifie de faute de second degré « [...] l'imposition à la vue d'autrui des actes obscènes ou susceptibles d'offenser la pudeur ». Un détenu témoigne : « Quand vous êtes à l'intérieur ici on ne parle pas de sexualité ». Dans ces conditions, les pulsions sexuelles ou érotiques sont domptées ou refoulées :

Je ne pense pas à ça, même si je vois un homme nu, ça ne me dit rien. Mon sexe est devenu cailloux. Mais il y a des femmes qui disent des bêtises, même les vieilles. Souvent elles font des conneries entre elles mais ça ne va pas loin. Au dehors même il y a un prisonnier qui a enlevé son sexe, l'autre jour même donner à une fille de, de toucher (rire) (entretien avec T F, détenue, août 2003).

L'ordonnancement physique qui vise l'affirmation du pouvoir judiciaire se durcit à l'encontre des détenus insoumis et récalcitrants :

Ceux qui ne respectent pas les règles, indépendamment des sanctions disciplinaires que nous prenons ici à leur encontre, on peut en tout cas vous donner un autre mandat. Il y a des irréductibles (entretien avec le régisseur, août 2003).

Les cellules sont trop petites. On ne peut même se coucher. Encore avec les odeurs, les fumées et les gens sentent beaucoup. Si tu es à l'intérieur tu ne peux que tourner, circuler, descendre les escaliers, remonter, aller te coucher. Tout est serré. Si tu ne suis pas ce qu'ils disent, on te met en cellule. La cellule, c'est coincé, tu ne peux pas te tenir même debout, et puis c'est sombre, c'est un coin vraiment dur (entretien avec M S R, détenu, août 2003).

Pour dénoncer les mauvaises conditions carcérales, les prisonniers utilisent parfois des formes d'action violentes comme les mutineries. Ainsi, le journal L'Observateur du 18 février 2011 rapporte qu'il y a eu une importante mutinerie à la MACO du 16 au 17 février 2011. Pour manifester leur mécontentement, des détenus ont mis le feu dans les cellules du grand bâtiment et certains ont tenté de s'évader. Il a fallu une intervention à travers des tirs de sommation des forces de l'ordre venues en renfort pour venir à bout de cette révolte carcérale.

Les revendications des manifestants portaient sur les points suivants : la célérité dans le traitement des dossiers d'appel, la diminution des peines devenues lourdes depuis l'application de la nouvelle loi de mai 2009 sur le grand banditisme, la dotation de leur infirmerie en produits pharmaceutiques suffisants, l'amélioration de la quantité et de la qualité des repas, et l'assouplissement des conditions d'accès à la semi liberté. Cet article de presse illustre la rude condition carcérale à la MACO.

L'encadrement disciplinaire des détenus par les « entrepreneurs de morale » (Becker, 1985) vise à les façonner pour favoriser l'exercice efficace et légitime du châtement. Ce que souligne Foucault : « *si le supplice est si fortement incrusté dans la pratique judiciaire, c'est qu'il est révélateur de vérité et opérateur de pouvoir* (1975: 59) ».

En plus des signes corporels (les cicatrices des supplices), la prison génère des « stigmates » moraux comme « la honte de soi » (Goffman, 1975) chez certaines personnes. Deux détenus témoignent :

Il faut se cacher à la sortie de la prison. Quand tu sors tu as honte de toi-même, les gens te fuient. À ma sortie je vais aller vers Bobo ou personne ne me connaît, dans une campagne pour cultiver (entretien avec M S T, détenu, août 2003).

Quand je sors de la prison, je rentre [au Togo] je cherche un coin, et je me rattrape. Je cherche l'argent, je vais aller loin, très loin, et quand je reviendrai à Ouaga, je loue une belle maison, je suis là, je roule en taxi compteur, je fais mon petit malin. Toujours bien coiffée, la peau propre, bien enlever les tâches. Ils vous revenir, tous ceux qui te fuient maintenant là (entretien avec T F, détenue, août 2003).

Pour faire face aux multiples contraintes pénitentiaires, certains prisonniers utilisent des stratégies pour s'adapter ou adoucir leurs souffrances physiques et morales.

LES STRATÉGIES D'ADAPTATIONS AUX PEINES

Pour faire face à l'affliction physique et mentale, les prisonniers adoptent des stratégies de résistance, d'adaptation ou d'évitement. La typologie des stratégies constituée à partir des enquêtes se décline en trois variantes : les pratiques religieuses, la consommation des drogues ou stupéfiants, et le suicide.

Les pratiques religieuses

Cinq pratiques religieuses ont été répertoriées au sein de la MACO : l'islam, le protestantisme, le catholicisme, le jéhovisme, et l'animisme. Dans ce répertoire, seules les trois premières pratiques religieuses citées sont officiellement reconnues et codifiées par la réglementation pénitentiaire. En effet, l'article 42 du règlement intérieur autorise les cultes religieux selon le programme suivant : le vendredi à 15 heures pour les musulmans, le samedi à 13 heures pour les protestants, et le dimanche à 08 heures pour les catholiques.

La faible représentativité du jéhovisme à l'échelle nationale pourrait expliquée sa non reconnaissance par la réglementation pénitentiaire. Ses praticiens sont donc obligés de prier seuls ou par affinité dans les cellules. Quant à l'animisme, sa pratique est difficilement codifiable et elle est souvent associée aux trois religions reconnues : « *Comment on peut fixer le jour ou l'heure d'un culte. Ca varie selon beaucoup de paramètres et suivant les individus* (entretien avec le régisseur, août 2003) ». Il ressort des enquêtes que les pratiques animistes dans la prison sont reliées ou soutenues par les recours au charlatanisme faits par les familles des détenus. Un détenu confie :

Il y avait un charlatan dans la prison ici qui jetait des cauris. Les gens allaient consulter tout le temps pour résoudre leurs problèmes. Comme les gens souffrent dans en prison, ça marchait bien pour le charlatan. Et même certains parents profitaient des visites pour envoyer des gris-gris à certains prisonniers. Certains croyaient que ça peut vraiment les délivrer de la peine hein!(entretien avec M.O, août 2003).

Les cultes religieux sont des séances de réfection morale pour certaines personnes qui gardent des souvenirs vifs de leur infraction. Dans ce sens, les prières les aident à se repentir et à avoir la force pour supporter les peines. Trois enquêtés décrivent la fonction des pratiques religieuses dans le processus d'adaptation à la condition carcérale.

Avant je ne priais pas, j'étais le seul de ma famille à ne pas être baptisé, mais une fois en prison, je priais beaucoup. Ca me soulageait beaucoup, et à ma sortie je me suis baptisé (entretien avec M L, ancien détenu, août 2003).

Quand je suis seule, j'ai des pensées mauvaises, mais quand je fais mon chapelet, je retrouve la force (entretien avec Me. T F, détenue, août 2003).

La prière aide beaucoup. Nous les parents nous prions beaucoup pour notre fils emprisonné et pour les autres aussi. Le jour où tu es triste et que tu as des remords, tu prends ta bible et tu lis les versets, ou bien tu chantes pour louer Dieu, il va te soulager. (entretien avec C B, parent de détenu, août 2003).

C'est au regard de leur rôle dans la gestion morale des peines que les croyances religieuses sont institutionnellement reconnues et encadrées au sein de la MACO. Le pluralisme et l'ardeur religieux qui y ont été observés légitimement les usages politiques des religions comme moyen d'adoucissement des peines en milieu carcéral.

La consommation des drogues

Conformément à la législation nationale, le règlement intérieur de la MACO interdit fermement la détention comme la consommation des drogues. La transgression de cette norme constitue une infraction passible de peine d'emprisonnement. Suivant la taxinomie judiciaire des infractions, l'usage de stupéfiants³ est classé comme « crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs » (Burkina Faso, 2012 a : 176). Sur un total de 2417 infractions recensées au 31 décembre 2011, 125 étaient relatives aux stupéfiants (Burkina Faso, 2012 a : 175).

À ce sujet, les enquêtes ont révélé l'existence d'un réseau clandestin de commerce des stupéfiants à la MACO. Les doses des substances (sous forme d'herbe ou de comprimé) sont dissimilées dans des supports insoupçonnés qui échappent à la vigilance des gardes pénitentiaires.

Les gens fument beaucoup la drogue, j'ai quitté une cellule à cause de la fumée. Les jeunes-là pouvaient fumer jusqu'à 3 heures ou 4 heures du matin. Des gens utilisent les pages, les feuilles des bibles qu'on leur donne ici là même pour faire rentrer la drogue en cachette (entretien avec M N B, détenu, août 2003).

Le recours aux drogues ou aux stupéfiants est une forme de gestion de l'enfermement carcéral. Des personnes enquêtées estiment que la consommation des drogues aide à sublimer les supplices. Elle leur permet de « *mieux supporter et prendre la vie du bon côté* ». Un détenu décrit la sensation qu'il a eue lorsqu'il a consommé la drogue pour la première fois : « *La première fois que j'ai pris ça j'ai vu que c'était un truc excitant, c'est -à-dire ça met ton esprit ailleurs quoi! Tu, tu n'es plus toi-même. Ça renforce ton courage; tu n'as plus froid aux yeux et tu fais les corvées sans problème* (entretien avec M E, août 2003).

À l'image des pratiques religieuses, les drogues possèdent des effets sédatifs pour les usagers. Elles leur permettent d'apaiser temporairement la douleur et de calmer l'angoisse existentielle de l'univers claustrophobe.

Les suicides

Suivant l'approche de Durkheim (1930), je m'attache ici à démêler le processus suivant lequel des causes générales se singularisent pour produire la « mortification de soi » ou le suicide en milieu carcéral. Les notes d'archives

3 « Production, fabrication, transport, importation, exportation, vente, détention, offre, cession, acquisition et usages illicites des substances ou plantes classées comme vénéneuses (Burkina Faso, 2012 a : 176) »

judiciaires ne mentionnent pas spécifiquement les cas de suicide des détenus. Seulement des cas de décès sont signalés. Par exemple, en 2011, 79 cas de décès ont été recensés sur un effectif de 8257 personnes incarcérées (Burkina Faso, 2012 a : 159). Sur la base d'estimation faite par l'administration pénitentiaire au cours de mes enquêtes, il y a une dizaine de suicide de la part de personnes condamnées entre 1996 et 2003 à la MACO. Le suicide y apparaît comme une forme extrême de résistance ou d'évitement face au châtimeut pénitentiaire.

Suivant la théorie durkheimienne, il existe quatre types de suicide : le suicide anonique (dû à un défaut de régulation sociale), le suicide égoïste (dû à un déficit d'intégration sociale), le suicide altruiste (dû à un excès d'intégration) et le suicide fataliste (dû à un excès de régulation sociale). Les causes des suicides évoquées au cours des enquêtes indiquent qu'il faut les ranger dans la catégorie du suicide fataliste. Dans ce cas précis, la régulation sociale rigoureuse et l'étroitesse des marges de manœuvre accordées aux individus au sein de cette « institution totalitaire » (Goffman, 1968) conduisent à les déposséder de l'usage du temps et de l'espace ; ce qui induit une forme de dépersonnalisation relative des détenus. Le suicide se présente alors comme la forme radicale de refus de la condition carcérale. Les nouveaux détenus qui éprouvent surtout du mal à accepter ou à supporter la réclusion sont plus enclins aux choix suicidaires. Le régisseur et deux détenus témoignent :

« C'est surtout ceux qui viennent nouvellement en prison qui sont concernés par le suicide parce qu'ils ne s'y attendaient pas, et ils se trouvent du coup en prison et dans les problèmes. Ils sont tentés de se suicider pour échapper à la honte et aux corvées. [Q: Quels moyens utilisent-ils pour se suicider ?] Tous les moyens hein! De fois par les comprimés, c'est par les couteaux, ce qu'on peut utiliser pour se suicider » (entretien avec le régisseur, août 2003).

Au début, je voulais me suicider. J'avais une lame. Je me disais que quand tout le monde allait rentrer dormir, je me coupe les veines jusqu'au matin, j'allais mourir, et puis bon, on m'enterre, c'est fini. J'étais beaucoup désespérée (entretien avec T F, une détenue, août 2003).

On peut voir à travers ces pratiques des modèles de dénégation de l'ordonnancement physique et moral imposé par la prison. Face à la détresse existentielle exprimée à travers l'état d'irritation, la lassitude comme le désespoir, le suicide symbolise pour certains détenus le refus de la violence et de la domination sociale. S'inspirant de Goffman, Fernandez (2003) affirme que l'identité « souillée » par la prison impose aux détenus une modification du comportement ou des « adaptations secondaires désintégrant », des conduites comme les suicides qui expriment un désir de renversement de l'ordre propre

à l'institution. Dans le même sens, Bourgoin (1995) affirme que l'ampleur de la perte sociale consécutive à l'incarcération expose au suicide. Pour certains prisonniers enquêtés – surtout ceux qui ont tenté de se suicider – la MACO est une institution stigmatisante qui les déprécie socialement. En provoquant une bifurcation dans le cours de leur carrière socioprofessionnelle, la prison induit des ruptures biographiques qui compromettent leurs aspirations sociales.

La récidive : causes et enjeux

L'ordonnement carcéral des marginaux semble inefficace pour assurer leur réinsertion sociale. Pour certaines personnes enquêtées, la prison est perçue comme une « école » ou une fabrique de la déviance sociale. Il arrive ainsi que des individus qui ont découvert la prison à cause de délits y soient reconduits à la suite d'infractions de catégorie supérieure (exemple du crime). Plusieurs facteurs expliquent cette inclination au récidivisme. En effet, le rapport du MBDHP souligne que le non respect des règles de séparation des personnes détenues suivant leur catégorie et leur statut est un facteur explicatif du risque élevé de la récidive au sein de la population carcérale. La promiscuité sociale et les interrelations entre des acteurs dont la carrière déviante ou la nature de l'infraction diffère pourraient provoquer une sorte de « contagion morale ». Les appréciations de trois détenus donnent la mesure de la situation.

Chez les femmes, il y en a qui ont tué leur mari, il y en qui ont volé, il y en a qui ont été accusées comme ça pour d'autres choses. Tout est mélangé hein! Et c'est dangereux (entretien avec M T F, août 2003)

Un voleur, ou un pickpocket, après un séjour à la MACO, il revient ici, au lieu de voler les prote-feuilles là, maintenant il vole des mobylettes, un voleur de mobylette devient peut-être un assassin, ainsi de suite. Plus on multiplie les passages ici plus aussi le délit s'aggrave. C'est ce que j'ai remarqué. Et puis, les récidivistes, quand ils arrivent, ils demandent si un tel est là, je veux être avec lui et ils se retrouvent dans les mêmes cellules (entretien avec M N B., détenu récidiviste, août 2003).

Je peux dire que près de 80 % sont des récidivistes. Moi, je pensais que la prison c'est un lieu de correction pour quelqu'un qui a commis vraiment, qui a fait ce qui est mal, bon, on essaie de le mettre à l'écart de cette société là pour le corriger pour qu'il puisse méditer et prendre conscience pour ne pas retomber dans ces trucs là à sa sortie. Mais la prison, c'est une école où les gens viennent se former au banditisme et ils repartent mettre ce qu'ils ont appris en pratique. Et, quelques jours ou bien quelques temps ils reviennent en prison encore (entretien avec M N B, détenu, août 2003).

L'anarchie dans l'attribution des cellules fait cohabiter des personnes ayant différentes carrières déviantes. En fabriquant comme en partageant collectivement le sentiment de marginalité, leur profil pénal finit par s'homogénéiser. Becker atteste :

La conscience de partager un même destin et de rencontrer les mêmes problèmes engendre une sous-culture déviante, c'est-à-dire un ensemble d'idées et de points de vue sur le monde social et sur la manière de s'y adapter, ainsi qu'un ensemble d'activités routinières fondées sur ces points de vue. L'appartenance à un tel groupe cristallise une identité déviante (Becker, 1985: 60-61).

En outre, la stigmatisation sociale des anciens condamnés par leur entourage et surtout par l'État ne facilitent pas leur requalification sociale. Dans la pratique, la discrimination politique se réalise à travers l'imposition du casier judiciaire pour la délivrance de services administratifs ou pour la soumission à des offres officiels d'emplois. Dans cette logique, les détenteurs de casier judiciaire « sale » – comme le caricature le discours populaire – sont exclus de l'accès certaines fonctions publiques et à la promotion sociale.

Pour ce qui concerne les récidivistes, des gens, euh, c'est surtout le manque de travail, il leur manque le travail. Ils ont des difficultés pour ça. D'autres ne savent pas où aller, ce qu'il faut faire, donc ils retombent dans la délinquance. Après la prison on te prend comme un voleur, un voyou à qui on n'a plus confiance. Tu as perdu une certaine valeur. Ils ne savent pas ce qui s'est passé mais ils te prennent comme un faux-type. A ma sortie, je vais continuer la foresterie, mais à mon propre compte. Je vais mettre l'accent aussi sur la famille (entretien avec M N B, août 2003).

Quand on libère les prisonniers ils vont souvent loin de leurs proches, là où on ne les connaît pas pour s'installer. Ils sont même obligés de changer de travail. Les anciens collègues ou les patrons les fuient. Si tu veux travailler il faut initier une activité propre. Sinon, ça sera dur de gagner du travail encore. On les prend comme des mauvaises personnes (entretien avec H A, parent d'ancien détenu, août 2003).

À la sortie la la prison, la purification de l'identité souillée et de la disgrâce sociale est indispensable pour la requalification sociale. La volonté de se réinsérer socialement est communément partagée par les détenus. La réinsertion sociale leur permet de se réhabiliter et de se « racheter » vis-à-vis de leurs pairs et de la société. Cependant, ils doivent affronter des contraintes sociales qui reconfigurent leurs projets socioprofessionnels et familiaux.

CONCLUSION

À travers l'analyse de la condition sociale des prisonniers, cette étude montre que la MACO est un modèle d'institution totalitaire tel que défini par Goffman (1968). Elle est un espace par excellence de châtement ou d'ordonnement moral et social des citoyens coupables de délits ou de crimes conformément à la législation de l'État. Les technologies punitives qui gouvernent la vie quotidienne des détenus se déploient dans leur corps comme dans leur mémoire par le truchement des corvées, des privations et de l'observance rigoureuse du règlement intérieur de la prison. Les espaces de sociabilité qui y sont offerts ont surtout pour objectif de rendre les peines supportables. Dans tous les cas, l'incarcération, comme l'affirme Bourgoïn (1995), vise à infliger une perte au condamné et à « rétablir le budget moral de la société ».

Cependant, le quotidien carcéral n'est pas toujours vécu comme un calvaire par tous les détenus. En effet, l'ordonnement social est corrélatif à leur position sociale car la prison reproduit la hiérarchie sociale externe (Wacquant, 2004). La différenciation sociale du traitement pénitentiaire s'observe par la division en quartiers (populaire et favorisé) avec leurs conditions de vie différentes. Ce sont surtout les pensionnaires du quartier populaire qui vivent la dure réalité de la prison. Le gouvernement des illégalismes s'y opère à travers des règles qui régissent la condition humaine des détenus ; ces règles s'incrument dans leur corps à travers les supplices corporels et les privations tout comme elles s'immiscent dans leur intimité à travers la négation des pulsions. La rationalisation du châtement pénitentiaire déshumanise la vie des détenus qui sont obligés de se battre pour pouvoir mieux supporter la réclusion et humaniser leur existence.

Cette étude contribue modestement à éclairer l'obscurité – probablement nécessaire nécessaire au maintien et à l'existence légitime de l'institution carcérale – qui entoure la vie dans les prisons.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Becker, H (1985), *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*, Paris: A-M- Métailié.
- Bourgoïn, N (1995), « Le suicide en prison. Quelques éléments d'une analyse stratégique », in *Cahiers internationaux de sociologie*, Vol. XCVIII, Nouvelle série : 59-105.
- Burkina Faso (Ministère de la Justice). 2012 a. Annuaire statistique 2011. Multigr.
- Burkina Faso (Ministère de la Justice). 2012 b. Tableau de bord statistique 2011 de la justice. Multigr.
- Durkheim, E (1930), *Le Suicide*, Paris : PUF.

- Fernandez, F (2003). « Du « corps otage » au « corps mémoire »: les actes d'automutilation en prison chez les usagers de drogues et leurs mises en récits », in *Face à Face. Regards sur la santé* (5).
- Foucault, M (1975), *Surveiller et punir*, Paris: Gallimard.
- Goffman, E (1975), *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, Paris : Minuit.
- Goffman, E (1968), *Asiles. La condition sociale des malades mentaux*. Paris : Minuit.
- Haynes, F E (1949). « The Sociological Study of the Prison Community », in *Journal of Criminal Law and Criminology*, Vol.39, No. 4 : 431-440.
- Hobsbawm, J E (2008), *Les Bandits*, Paris : Zones.
- MBDHP (Mouvement burkinabè des droits de l'homme et des peuples). 2013. Rapport 2012 sur les droits humains au Burkina Faso. Multigr.
- Swartz, M J (1969), « Introduction », in Swartz, M.J (ed.), *Local-level politics. Social and cultural perspectives*. London: University of London Press : 3-46.
- Wacquant, L (2004), *Punir les pauvres, Marseille : Agone*.